

Conférence régionale de la santé et de l'autonomie

Présidente : Dr Laëtitia LEBRETON

Jeudi 04 décembre 2025 – Hémicycle de la Région



PRS 2023-2033 : Révision partielle

Conférence Régionale de la Santé et de
l'Autonomie (CRSA) de La Réunion

Séance du 4 décembre 2025



Ordre du jour :

- 1) Avis sur le schéma de la Permanence Des Soins en Etablissement de Santé (PDSES)

- 2) Avis sur le volet « Objectifs Quantifiés de l'Offre de Soins (OQOS) »
 - Médecine d'urgence

Cadre de la révision partielle du Schéma Régional de Santé du Projet Régional de Santé



Objet de la révision partielle du SRS

- ✓ Procéder à des précisions réglementaires ou à des corrections d'erreurs matérielles identifiées après la publication du PRS en octobre 2023
- ✓ Adopter le schéma de la Permanence Des Soins en Etablissement de Santé (PDSES)
- ✓ Ajuster le volet Objectifs Quantitatifs de l'Offre de Soins (OQOS) pour la Médecine d'urgence

Période de consultation ouverte le 5 novembre 2025 pour 2 mois

La révision partielle du SRS est soumise à l'avis :

- du Préfet de La Réunion
- **de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) de La Réunion**
- du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de La Réunion
- du Conseil d'Administration de l'ARS La Réunion

Adoption du schéma de la Permanence Des Soins en Etablissement de Santé (PDSES)





Le schéma de la PDSES : **un volet** du Schéma Régional de Santé.

L'adoption de ce nouveau schéma, actualisé par rapport à sa version initiale de 2018, s'inscrit dans le cadre de la révision partielle du PRS.

La PDSES : Accueil et prise en charge médicale **de nouveaux patients** dans un établissement de santé public ou privé, la nuit (20h-8h), le week-end (samedi AM, dimanche) et les jours fériés (journée)

Est organisée selon 2 modalités :

- Soit par garde sur site
- Soit par astreinte à domicile qui peut donner lieu à déplacement

Concerne les activités de Médecine, de Chirurgie et d'Obstétrique uniquement. Ne sont pas concernées les activités de médecine d'urgence, de psychiatrie, de greffe, d'hospitalisation à domicile, de soins médicaux et de réadaptation.

En PDSES deux types d'activité :

❖ **Activités réglementées (=obligatoires)**

- Chaque autorisation de ces activités fait l'objet d'une ligne de garde ou astreinte selon les textes (conditions techniques de fonctionnement)

❖ **Activités non réglementées (= facultatives)**

- Lignes selon arbitrage des ARS et des besoins identifiés (volume activité, plateau, ressources humaines)



Horaires de jour

20h



Horaires PDES

8h



Hospitalisation

Patient 1 relevant de la continuité des soins



Soins



Hospitalisation

Patient 2 relevant de la permanence des soins



Soins



Schéma cible de la PDSES



Construction du schéma

- Une analyse de l'existant (état des lieux des lignes de gardes et d'astreintes, mise en perspective des résultats de **l'enquête nationale** sur le fonctionnement de la PDSES conduite par l'ATIH en 2024 auprès des établissements MCO de La Réunion)
- La réforme des autorisations sanitaires entrée en vigueur au 1er juin 2023 (création ou modification d'Activité de Soins (AS) et Equipements matériels Lourds (EML)) et les **implantations d'activité de soins et EML** définies dans le volet OQOS du Schéma Régional de Santé ;
- Les **nouvelles obligations de permanence** pour certaines activités de soins et EML qui découlent de la réforme des autorisations de 2023 ;
- **Les besoins** exprimés par les établissements de la région lors des temps **de concertation locale** organisés.

→ Identification des lignes financées et effectives

- Mesure des écarts au schéma actuel (identification de besoins nouveaux)
 - Identification des spécialités avec forte prise en charge non programmée
 - Identification des spécialités soutenables du seul financement de la continuité des soins

Concertation:

- Temps dédié avec les **établissements du GHT** le 6 octobre 2025. Proposition et échanges sur les lignes d'astreintes et de gardes du GHT (CHU site Nord et Sud, CHOR et GHER)
- **Concertation** avec l'ensemble des établissements de santé (**privés et publics**) le 24 octobre 2025 lors d'un séminaire,

Schéma cible PDSES → Identification du nombre de lignes de gardes et d'astreintes par spécialité médicale par territoire

Proposition de schéma cible PDSES

Activités règlementées en PDSES

*L'organisation et le fonctionnement de ces activités en heures de PDSES sont fixées dans les conditions techniques de fonctionnement de l'activité et donc liées à **une obligation réglementaire***

- Gynéco-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale
- Traitement des grands brûlés
- Chirurgie cardiaque
- Activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie - Cardiopathies ischémiques et structurales de l'adulte
- Neurochirurgie
- Activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie
- Soins critiques
- Activité de radiologie interventionnelle - Mention D

Socle minimum réglementaire → Un **schéma cible qui repose sur les autorisations attribuées et à octroyer**. Identification des lignes pour chaque établissement autorisé ou selon les Objectifs Quantifiés de l'Offre de Soins du SRS.

Evolutions par rapport au schéma du PRS 2 :

- Évolution des conditions d'implantation et des conditions techniques de fonctionnement régissant les activités de soins par rapport au schéma précédent (réforme 2023) ⇒ évolution du nombre et du type de ligne
- Évolution du type de ligne au-delà des textes (passage d'astreinte à garde ou doublement de la garde en raison de l'activité développée)

Activités non réglementées en PDSES

Activités potentiellement mobilisées en horaires de permanence des soins pour répondre aux besoins de la population, sans que leur cadre réglementaire ne le précise explicitement, et pour lesquelles l'ARS a souhaité organiser une permanence des soins

Les activités non réglementées inscrites au schéma :

Spécialités médicales : gastro-entérologie, gastrologie interventionnelle, gériatrie, médecine interne et polyvalente, infectiologie, médecine hyperbare, pneumologie, endocrino-diabétologie, néphrologie, oncologie et soins palliatifs

Spécialités chirurgicales : chirurgie pédiatrique, chirurgie orthopédique, chirurgie vasculaire, ophtalmologie, ORL, chirurgie maxillo-faciale, chirurgie viscérale et digestive, chirurgie de la main, chirurgie thoracique et cardiovasculaire, chirurgie des cardiopathies congénitales complexes, urologie

Imagerie diagnostique

Proposition schéma cible - non réglementé

- **Reconduction à minima des lignes et spécialités du schéma actuel**
- **Reconduction des lignes « régionale »** pour des activités de référence sollicitant la technicité des plateaux (médecine hyperbare, chirurgie de la main etc.)
- Prise en compte de l'activité aux urgences
- **Ajout de lignes pour des nouvelles spécialités** : gastro entérologie, gériatrie, médecine interne, pneumologie, endocrinologie-diabétologie, soins palliatifs, chirurgie des cardiopathies congénitales complexes (M3C), chirurgie thoracique et cardiovasculaire, ORL ..
- **Extension du nombre de sites** en oncologie, médecine polyvalente, infectiologie, gastro-entérologie

Mise en œuvre des lignes : concernant **l'attribution des lignes** de PDES pour ces **activités**, l'ouverture d'un appel à candidature visant à désigner les établissements attributaires est programmée.

Pour des questions de lisibilité, les établissements pressentis sont indiqués dans le schéma cible sans engagement de l'ARS. La décision d'attribution sera prise à l'issue de la procédure officielle.

Schéma cible - Evolution

Lignes (compris lignes mutualisées)	PRS 2	→ schéma cible PRS 3	
Gardes	32	39 (+7)	dont 26 lignes dédiées
Astreintes	61	89,5 (+28,5)	dont 80 lignes dédiées
Total	93	128,5 (+35,5)	

Illustration de quelques tableaux du schéma PDES (pour exemple)

● Activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie

ZONES	Etablissement	Mention / Spécialiste	Orientation régionale	
			Astreinte	Garde
NORD	CHU Nord	Cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte	1	
	Clinique Sainte-Clotilde	Cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte	1	
SUD	CHU Sud	Cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte	1	

● Gynécologie obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale

ZONES	Etablissement	Mention / Spécialiste	Orientation régionale	
			Astreinte	Garde
NORD	CHU Nord	Gynécologie obstétrique		2
		Anesthésie de maternité	1	1
		Pédiatrie néonatale		1
		Réanimation néonatale		1
	Clinique Sainte-Clotilde	Gynécologie obstétrique		1
		Anesthésie de maternité		1
		Pédiatrie néonatale		1

Révision partielle du Schéma Régional de Santé

Avis de la CRSA

→ sur le Schéma de la Permanence Des Soins en Etablissements de Santé (PDSES)

Evolution des Objectifs Quantifiés de l'Offre de Soins (OQOS)

Activité de soins - Médecine d'urgence



MÉDECINE D'URGENCE – Données d'activité de SMUR pédiatrique

Constat d'un besoin de SMUR pédiatrique à La Réunion : les équipes SMUR s'occupant principalement d'adultes se sentent souvent peu à l'aise face à une urgence pédiatrique notamment pour les moins de 15 ans

Les SMUR pédiatriques sont des SMUR spécialisés qui assurent la prise en charge des nouveau-nés, nourrissons et enfants, et une participation à l'activité de régulation des appels pédiatriques.

SMUR primaire :

En 2023, 315 interventions (SMUR primaires = prise en charge, en tous lieux et prioritairement hors de l'établissement de santé, d'un patient nécessitant une prise en charge médicale et de réanimation urgente) ont concerné des moins de 15 ans avec une augmentation de 15.4% par rapport à 2022.

Les SMUR primaires pour des enfants <28 jours sont rares (1 en 2022, 2 en 2023).

Toutefois, les interventions pour les enfants de 29 jours à 2 ans (103 interventions en 2023) et pour les 2 ans à 15 ans (210 en 2023) ne sont pas anecdotiques.

L'activité de SMUR primaires pour des moins de 15 ans varie selon les établissements : le CHU Sud a réalisé 39% de ces SMUR, le CHU Nord 28.9%, le CHOR 17.5% et le GHER 14.6%.

2023	CHU Nord	CHU Sud	CHOR	GHER	Total
<28 jours	2	0	0	0	2
29 jours à 2 ans	27	38	20	18	103
2 ans à 15 ans	62	85	35	28	210
Total SMUR primaires moins de 15 ans	91	123	55	46	315

Source: recueil PIRAMIG

MÉDECINE D'URGENCE – Données d'activité de SMUR pédiatrique

SMUR secondaire :

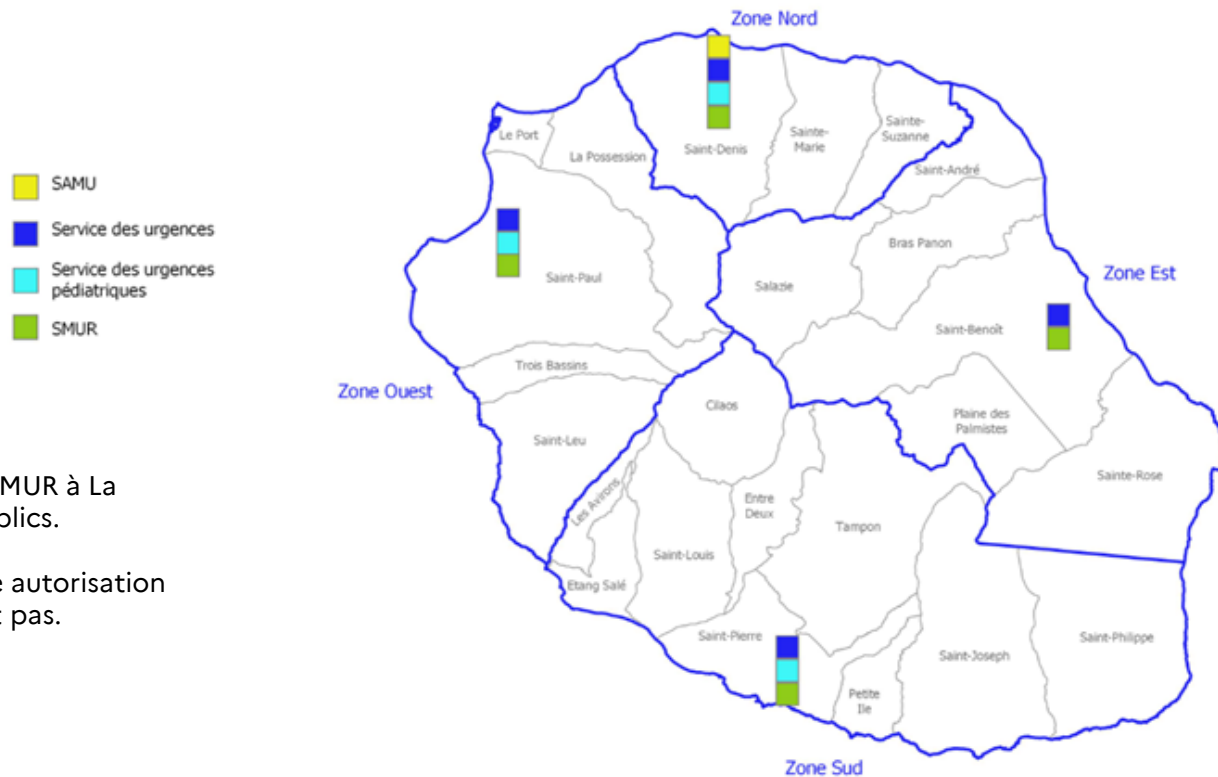
En 2023, 428 interventions (SMUR secondaires = mobilisation d'une équipe d'intervention SMUR en vue du transfert entre deux établissements de santé d'un patient déjà admis dans un établissement et nécessitant une prise en charge médicale pendant le trajet) ont concerné les moins de 15 ans.

Les SMUR secondaires touchent toutes les tranches d'âge des moins de 15 ans : 127 interventions pour les moins de 28 jours, 178 pour les moins de 2 ans et 123 pour les 2 à 15 ans.

2023	CHU Nord	CHU Sud	CHOR	GHER	Total
<28 jours	112	0	15	0	127
29 jours à 2 ans	94	9	62	13	178
2 ans à 15 ans	34	7	58	24	123
Total SMUR secondaires moins de 15 ans	240	16	135	37	428

Source: recueil PIRAMIG

Implantations cibles de Médecine d'urgence – PRS 2023-2033



- Il existe actuellement 4 implantations de SMUR à La Réunion, rattachées à 4 établissements publics.
- Parmi ces 4 établissements, seuls 3 ont une autorisation de SAU pédiatriques, le GHER n'en n'ayant pas.

→ Actualisation du schéma :

- La création d'au moins un SMUR pédiatrique se justifie à La Réunion mais pas celle de SMUR néonatal
 - Le volume des SMUR réalisés chaque année pour des moins de 15 ans (315 SMUR primaires et 428 secondaires) ne justifie par la création de 4 SMUR pédiatriques
- ⇒ Il est proposé la **création de deux SMUR pédiatriques pour l'ensemble du territoire chacun rattaché aux sites Nord et Sud du CHU** en fonctionnement en 12h tous les jours de la semaine.
- Les porteurs réaliseront des SMUR primaires et secondaires de leur établissement ainsi que les SMUR secondaires d'autres territoires (Est pour le CHU Nord et Ouest pour le CHU Sud)

Révision partielle du SRS

Avis de la CRSA sur l'évolution des Objectifs Quantifiés de l'Offre de Soins (OQOS) pour **l'activité de médecine d'urgence**

→ Création de deux SMUR pédiatriques

Avis global de la CRSA sur la deuxième révision du Projet Régional de Santé



6. Actualité sanitaires / Questions diverses



Merci de votre attention



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



*Votre santé
n'est pas une ambition*



www.lareunion.ars.sante.fr